

<i>OBJET :</i>	Relevé de conclusions du Comité de suivi de l'Observatoire Régional de l'Énergie de Midi-Pyrénées				
<i>Date :</i>	1 ^{er} décembre 2015				
<i>Lieu :</i>	ARPE – 14 rue de Tivoli - Toulouse				
<i>Rédigé par :</i>	Dolores Laportes	<i>Le :</i>	1 ^{er} déc. 2015	<i>Version :</i>	4
Excusés : ADEME, CDC, DRAAF, INSEE, Midi-Pyrénées bois, SIEDA, UFC Que Choisir, Universités Toulouse 1 et Champollion, GREG, CRA, TIGF				<i>Nb de pages</i>	3

Ouverture par Madame Françoise DEDIEU-CASTIES, Vice-Présidente de la Région Midi-Pyrénées et Présidente de l'OREMIP

Tour de table de présentation (liste de présence jointe au compte-rendu)

Rappel de l'ordre du jour

Actualités

Région Midi-Pyrénées - DREAL - ADEME

Loi sur la Transition Energétique (DREAL)

Diagnostiques énergétiques territoriaux

Les données énergétiques locales (OREMIP)

Quelle exploitation des données locales ? (PETR Pays Midi-Quercy)

Site internet OREMIP

Le nouveau site de l'OREMIP (ARPE)

MIPYGEO : focus énergie (DREAL)

1. Actualité des partenaires

Françoise DEDIEU CASTIES (Conseil Régional)

Rappelle qu'il s'agit de la dernière réunion avant la fusion Midi-Pyrénées / Languedoc Roussillon.

Stéphane LEROY-THERVILLE (Conseil Régional)

Souligne la difficulté de diffuser les bilans de la Région, de par le contexte électoral actuel.

Rappelle que le programme opérationnel FEDER sur la transition énergétique pour la période 2014 – 2020 approuvé en novembre 2014, et le CPER 2015-2020 approuvé en mars 2015, donnent malgré tout une certaine stabilité à cette période à venir.

Souligne la très bonne collaboration entre la Région et la SPL dans sa contractualisation, dont l'OREMIP, avec co-financement de l'ADEME, l'amélioration de la méthodologie utilisée et la fourniture de donnée sur des territoires.

Signale également la qualité du travail de l'ARPE pour la mise en place du Centre de ressources Biogaz qui a démarré en avril 2015 et dont le site internet ouvrira dans quelques jours.

Sylvie DUFOUR (DREAL)

Annonce que le 1^{er} janvier 2016 paraîtra un « Code des relations entre le public et l'administration » qui répond notamment au souhait d'amélioration de la concertation, de formation et de transparence (en consultation du légifrance).

COP 21 (Cf film d'animation)

TEPCV : Espère que tous les dossiers seront signés lors de la prochaine session de signatures prévue le 8 décembre 2015.

Loi sur la Transition énergétique : Cette loi d'orientation compte 8 grands chapitres (Cf Ppt). Elle insiste sur l'importance de l'article 178 qui rend obligatoire la mise à disposition des données. Les négociations, qui se poursuivent sur la maille de mise à disposition des données, s'orientent vers l'échelle communale et, à l'échelle de l'IRIS pour les grosses communes. Les Plans Climat Energie Air Territorial (PCEAT) deviennent obligatoires pour tous les EPCI de plus de 20 000 habitants (art 188), les autres collectivités locales le faisant de manière volontaire.

Jean-Paul REQUENA (SDEHG), soulève le problème de l'articulation entre les différents niveaux. Stéphane LEROY-THERVILLE se réfère à la loi TECV qui donne un cadrage : l'échelon régional est chef de file et réalise un schéma d'orientation, le SRCAE, dans le cadre du SRADDET. Les EPCI à fiscalité propre d'au moins 20 000 habitants ont l'obligation de réaliser un PCEAT.

Concernant l'expérimentation en Midi-Pyrénées du permis unique (dans le cadre de la simplification des procédures), Sylvie DUFOUR (DREAL) confirme qu'elle a permis, outre un gain de temps, un cadrage dès le début de l'analyse des projets soumis.

Mme CHARRU (CLER) et M. Julien BIRLINGER (Pays Midi Quercy) remarquent que les moyens mis à disposition ne sont pas à la hauteur des objectifs fixés en termes de rénovation énergétique (programmation pluriannuelle de l'énergie)

2. **Présentation des diagnostics territoriaux (Energie et Gaz à effet de serre)** par Bénédicte RIEY (OREMIP)

(Cf Ppt)

Précise que depuis 2 ans, l'OREMIP travaille sur les données locales.

Les données communales sont élaborées à partir de données réelles provenant des distributeurs d'énergie et de données estimées (à partir de données auxiliaires telles la structure du parc de logements pour le résidentiel, les effectifs tertiaires ou encore les fichiers GEREP pour l'industrie)

Remercie l'implication des différents partenaires (ErDF, GrDF, TIGF, RTE) avec lesquels des conventions sont en cours de finalisation, suite à la réunion du groupe de travail « méthodologie » du mois d'avril, dans l'optique d'une amélioration continue.

La base de données est constituée à l'échelle communale de façon à produire des diagnostics à différentes échelles du territoire.

Un travail avec le Gremacq pour améliorer les méthodes d'estimation est en cours.

L'estimation de la consommation « bois énergie » reste fragile.

L'OREMIP a réalisé les diagnostics territoriaux (énergie) sur plus de 50 territoires entre juin et décembre (TEPCV, des SCoT, PNR, des agglomérations et des départements de Midi-Pyrénées).

Mme CHARRU et Cyril SEGALARD (FDEL) font part de l'excellence et de l'intérêt du travail réalisé au niveau des bilans de territoires (gain de temps, économies d'échelle). Il serait intéressant de traduire ces bilans de consommation d'énergie finale en bilan d'énergie primaire.

3. **Quelle exploitation des données locales ?** par Julien BIRLINGER (Pays Midi Quercy)

(Cf Ppt)

Les bilans énergétiques ont permis d'établir un état des lieux utile pour fixer des objectifs ambitieux mais réalistes. Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial 2010-2014, ces objectifs ont été

traduits en de nombreuses actions (conseil en énergie partagé, opération programmée de l'habitat, développement de la filière bois et sensibilisation).

Les bilans OREMIP ont permis de tracer l'évolution 1999-2010 du territoire. Il en ressort une forte augmentation des déplacements et une diminution de l'activité industrielle. Dans le cadre de la démarche « territoire à énergie positive » de nouveaux objectifs ont été fixés associés à un nouveau programme d'actions (politique « habitat », exemplarité des communes, actions « mobilité », augmentation de la production locale).

Concernant la production locale de bois énergie, le territoire du Pays Midi Quercy constitue un véritable réservoir, mais il se heurte à une forêt très parcellaire et privée, et à une filière mal structurée.

4. **Présentation du nouveau site internet de l'OREMIP** par Régis EDART (ARPE Midi-Pyrénées)

(Cf PPT)

Régis EDART explique que l'ensemble des productions de l'OREMIP seront disponibles via ce nouveau site internet (plaquettes, rapports techniques, études spécifiques, diaporamas, comptes rendus ...)

Le site devrait être opérationnel sous 15 jours.

5. **Présentation de MIPYGEO** par Sylvie DUFOUR (DREAL)

(Cf PPT)

L'outil MipyGéo ayant été présenté lors du dernier comité de suivi de l'OREMIP, il s'agit d'un focus sur le volet « Énergie » en Midi-Pyrénées avec visualisation de couches SIG, accessibles sur Internet :

- Les éoliennes
- les centrales photovoltaïques
- Les unités le biogaz (projet en cours)
- le réseau RTE
- les communes avec canalisations de gaz
- les territoires de projet « énergie/climat »

Ces couches visualisent les projets en instruction, autorisé ou non, réalisés, et sont actualisées régulièrement.

Outil jugé très intéressant par l'ensemble des participants.

Il a permis, par exemple, d'avoir une discussion constructive sur la politique régionale d'implantation des éoliennes.

<http://www.mipygeo.fr/accueil>

La séance est levée à 12 h 30